



Une secrétaire de la direction du travail m'a même dit que c'était pas grave

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 1er août 2008

Bonjour,

J'ai envoyé un courrier à la médecine du travail et la direction du travail pour le tabagisme que je subis dans l'entreprise où je suis.

Par téléphone, la médecine du travail m'a dit que c'était l'affaire de la direction du travail et l'inspection du travail m'a dit l'inverse ; donc personne ne veut rien faire.

Une secrétaire de la direction du travail m'a même dit que c'était pas grave.

Que faire ?

Réponse :

Ne connaissant pas les termes du courrier que vous avez adressé à la médecine du travail, il nous est difficile de commenter leur réaction puis celle de l'inspection du travail. Elles nous paraissent cependant totalement anormales.

Si l'infraction vous paraît indiscutable au regard du [code de la santé publique](#), vous pouvez indifféremment :

- [déposer une plainte](#) auprès du procureur de la République, en n'omettant pas de relater vos déboires par le détail.
- demander, avec le même souci du détail, au ministre du travail, Xavier Bertrand, d'intervenir auprès de ses agents.
- Confier votre dossier à DNF, 5 Passage Thiéré - 75011 Paris.

Par souci d'efficacité, n'entreprenez pas plusieurs de ces démarches à la fois et ne le faites qu'après avoir reçu une réponse écrite de l'inspection du travail. Si vous ne la possédez pas actuellement, expédiez à nouveau votre courrier en recommandé avec accusé de réception. Un refus de vous répondre dans un délai correct aura la même valeur qu'une réponse sibylline.